

## OBJECTIFS

- Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole conçoit la création, la reprise et le développement de l'exploitation:
  - Il situe la création, la reprise et le développement de l'exploitation par rapport aux courants internationaux et aux évolutions qu'ils provoquent;
  - Il analyse les relations entre l'exploitation et les différents éléments de l'environnement;
  - Il évalue les potentialités de l'exploitation;
  - Il raisonne son projet d'exploitation et ses évolutions, notamment en phase d'installation ou de modernisation, en fonction de ses objectifs et des potentialités de l'exploitation.
- Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'exploitation:
  - Il organise et dirige le fonctionnement de l'exploitation;
  - Il fait le bilan de ses activités et en rend compte dans le cas d'un salarié;
  - Il établit, analyse et utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation, pour réguler son fonctionnement.
- Le salarié ou responsable d'exploitation aquacole met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services de l'exploitation ou liés à l'exploitation :
  - Il conduit un (ou des) atelier(s) de production : conchyliculture, pisciculture marine, élevage de crustacés, salmoniculture, pisciculture d'étang ou de bassin ;
  - Il vend sa production et peut exercer une ou (des) activité(s) créatrice(s) de valeur ajoutée sur son exploitation par vente des produits qu'il transforme et/ou de services liés à son environnement naturel et socio-économique.
- Le salarié ou le responsable d'exploitation aquacole gère les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice de son métier.

## PUBLIC CONCERNÉ

- **Adultes** salariés ou non, ayant un **projet professionnel défini** et souhaitant **acquérir une qualification**, se perfectionner ou **se reconverter** dans le secteur des espaces verts
- **Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** avec un projet professionnel validé par un prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi)

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS  
D'ACCÈS

- Avoir **18 ans minimum**
- **Dossier de candidature** et avoir effectué un **stage d'immersion en entreprise**
- **Etre à l'aise avec l'outil informatique** : formation sur plateforme de formation
- **Entretien de motivation** : Sélection en fonction de la pertinence du projet, du niveau de motivation du candidat et test de positionnement

Statut	Tarifs horaires	Financement	Rémunération - indemnisation
Demandeur d'emploi ayant validé un projet avec Pôle-Emploi ou prescripteur	/	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	Pôle-Emploi ou Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
Salarié(e)	15€/h	Congé de Transition professionnelle / Pro'A / CPF / Autre	Consultez l'OPCO compétent
Particulier	8€/h	Autofinancement	Non prévue

## Capacité d'accueil

15

stagiaires

## Durée moyenne totale

en centre de formation :

875 heures

en entreprise :

385 heures

## Dates

septembre

à

juin

## Recrutement

janvier

à

octobre

Code CPF

240310

Code RNCP

1932

Code Certifinfo

20856

## Statistiques de réussite

- 93% de réussite au diplôme en 2022
- 100% sont en emploi ou en création d'entreprise 6 mois après la formation
- 100% de stagiaires satisfaits de manière globale

## Nous contacter

- Tél : 03 84 58 49 62
- Email : cfppa.valdoie@educagri.fr
- Site web : www.cfppavaldoie.fr
- Adresse : 95 rue de Turenne  
90300 VALDOIE



## 7 BLOCS ORGANISÉS EN MODULES

**BLOC 1 (BC01) :** Se situer en tant que professionnel

- \* Connaissance des milieux aquatiques
- \* Physico-chimie de l'eau
- \* Biologie animale



**BLOC 2 (BC02) :** Piloter le système de production

- \* Approche globale de l'exploitation
- \* Visites et analyse d'entreprise - savoir-être professionnel
- \* Connaissance de l'entreprise - Réseaux professionnels ...
- \* Interventions de partenaires de l'installation (Chambre d'agriculture, MSA, technicien aquacole...)



**BLOC 3 (BC03) :** Conduire le processus de production dans l'agrosystème : atelier de production aquacole

- \* Aquaculture intensive et extensive : site de production, reproduction des poissons, espèces et modes de production, soins, récolte et pêches, transport
- \* Productions spécifiques : ranaculture, astaciculture...
- \* Calculs liés à la technique aquacole



**BLOC 4 (BC04) :** Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- \* Comptabilité - gestion
- \* Coût de production - analyse technico-économique
- \* Accompagnement individualisé sur les projets professionnels et d'installation



**BLOC 5 (BC05) :** Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- \* Règlementation de la vente
- \* Circuits de commercialisation dont circuits courts
- \* Techniques de vente, approche site internet
- \* Négociation commerciale



**UCARE A (BC06) :** Transformation des produits aquacoles

- \* Hygiène alimentaire dont HACCP
- \* Travaux pratiques de transformation, de conservation et de conditionnement : filets, brochettes de poissons, terrines, rillettes....



**UCARE B (BC07) :** S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

- \* Communiquer grâce à son Site Internet



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation alterne entre plusieurs modalités :

Apports théoriques basés sur une approche professionnelle, visites d'entreprises, témoignages d'organismes et de professionnels, travaux pratiques, études de cas, jeux de rôles, accompagnement personnalisé au projet, individualisation et évaluations en cours de formation (travaux pratiques, QCM, exercices, échanges oraux...).

**Individualisation du parcours de formation en fonction des diplômes acquis avant l'entrée en formation et /ou de l'expérience professionnelle.**

**11 semaines de stage** en milieu professionnel pour acquérir les gestes pro-



### OBTENTION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré aux stagiaires ayant validé les 7 UC (Unités Capitalisables) du référentiel de certification par un jury régional
- Les stagiaires n'atteignant pas les compétences minimales pour l'obtention des différentes UC ont la possibilité de se présenter pendant 5 ans pour les UC manquantes.

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Inscription :

1. Dossier complet à transmettre au secrétariat
2. Entretien de positionnement
3. Courrier de réponse à votre candidature sous 10 jours suivant l'entretien

*Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser aux personnes ci-contre*

- Référent pédagogique : QUENTIN Benoît 06 25 77 15 35
- Référente administrative : BOUDELH Laura
- Référente handicap : PERRIN Nadia

### LES + DE LA FORMATION

+ HACCP (certificat en hygiène alimentaire)

+ Certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

SIRET N° 19900246000012—Déclaration d'activité n° 4390P000790

CFPPA - CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES  
95, rue de Turenne - 90300 VALDOIE  
Tél. : 03 84 58 49 62  
cfppa.valdoie@educagri.fr

[WWW.VALDOIE-FORMATION.FR](http://WWW.VALDOIE-FORMATION.FR)

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

CFPPA's agri



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE